88-05399/

POUR DISCUSSION

MINISTÈRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE L'ONTARIO

RECEIVED
JUL 19

ÉVALUATION DES PÉNURIES DE TRAVAILLEURS SPÉCIALISÉS EN ONTARIO DANS LES SECTEURS DE LA CONSTRUCTION ET DES INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES

RECHERCHE SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL
MINISTÈRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
AUTOMNE 1987

Ministère de la Formation professionnelle
L'honorable Alvin Curling, ministre

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE ET ANALYSE GÉNÉRALE

INTRODUCTION 1

CROISSANCE ÉCONOMIQUE DE L'ONTARIO DANS LES SECTEURS DE LA CONSTRUCTION ET DES INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES 3

PROFESSIONS EN PÉNURIE DANS LES SECTEURS DE LA CONSTRUCTION ET DES INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES 10

PERSPECTIVES À COURT TERME 16

NOTES 22

SOMMAIRE ET ANALYSE GÉNÉRALE

SOMMAIRE

Ce rapport donne un aperçu de la croissance de l'emploi et évalue les professions en pénurie dans deux secteurs–clés de l'économie de l'Ontario : soit la construction et les industries manufacturières. Les professions dont il est question dans cette analyse sont celles qui se rapportent au travail technique hautement spécialisé qui demande généralement une ou plusieurs années de formation dans une discipline sans toutefois exiger l'obtention d'un diplôme universitaire officiel. Dans bon nombre de ces domaines la pénurie chronique de travailleurs qualifiés pourrait sérieusement entraver l'économie en imposant des contraintes au niveau de l'augmentation de la production et de l'emploi. En contrôlant la disponibilité de travailleurs qualifiés par rapport à la demande des employeurs, il est possible d'enrayer les pénuries actuelles ou imminentes et d'orienter les activités de formation de manière à éviter les pénuries de main-d'oeuvre futures.

Il n'existe aucune base de données complète et précise permettant d'analyser les pénuries de professions. Il a donc été nécessaire d'amasser et d'interpréter des données provenant de diverses sources, dont :

- les enquêtes sur les besoins du marché du travail des comités locaux de formation industrielle (CLFI) ;
- les évaluations des besoins du marché du travail des collèges communautaires ;
- les autorisations de recruter à l'étranger accordées aux employeurs par la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada (CEIC) ;
- la banque nationale d'emplois de la CEIC ;
- les rapports de placement de diplômés des collèges communautaires ;
- les dossiers actifs de la CEIC sur les prestataires d'assurance-chômage en Ontario ;
- les rapports de la CEIC sur l'immigration en Ontario.

Cette étude nous a permis de conclure que :

- dans les secteurs de la construction et des industries manufacturières en Ontario, la production réelle et l'emploi ont augmenté rapidement entre

1983 et 1986. Il y a eu, en effet, 87 000 nouveaux emplois dans les industries manufacturières et 50 000 dans le secteur de la construction au cours de cette période de quatre ans ;

- les secteurs des industries manufacturières et de la construction sont des employeurs importants pour les travailleurs hautement spécialisés. Les taux de croissance de la production et de l'emploi varient cependant beaucoup selon les industries faisant partie de ces secteurs, ce qui signifie que certaines professions ou compétences sont plus en demande que d'autres ;

- au total, 98 professions semblent poser des problèmes de recrutement aux employeurs. Ces professions sont surtout concentrées dans les catégories suivantes :

- outilleurs-ajusteurs ;

- machinistes et régleurs de machines-outils ;

- soudeurs ;

- installateurs, réparateurs et essayeurs d'appareils électriques, électroniques et de matériel connexe ;

- gabarieurs et modeleurs ;

- mécaniciens et réparateurs d'instruments et de machinerie ;

- travailleurs du bâtiment ;

- technologistes ;

- programmeurs en informatique ;

- de nombreux employeurs essaient de résoudre les problèmes de pénuries de main-d'oeuvre en recrutant des travailleurs spécialisés d'autres pays. Cette solution au problème de la pénurie de main-d'oeuvre qualifiée est cependant devenue plus difficile à appliquer puisqu'un très petit nombre d'immigrants en Ontario indiquent qu'ils ont l'intention de chercher du travail dans une profession hautement spécialisée. Il faut donc mettre davantage l'accent sur la formation et le recyclage étant donné que de moins en moins d'immigrants spécialisés entrent sur le marché du travail ;

- les problèmes occasionnés par les pénuries de travailleurs spécialisés, c'est-à-dire lorsqu'il n'y a pas assez de travailleurs spécialisés pour combler les postes offerts, ne sont pas faciles à résoudre rapidement. Il faut en effet une période de temps considérable pour former ce genre de travailleurs et, dans bien des cas, cela exige une formation officielle en classe et en cours d'emploi ;

- les perspectives économiques de l'Ontario laissent présager un accroissement continue des divers secteurs d'activités en 1987 et 1988 ainsi qu'une croissance soutenue de la production et de l'emploi dans les secteurs de la construction et des industries manufacturières. On peut donc s'attendre à ce que la forte demande de main-d'oeuvre spécialisée et les pénuries existantes dans ces deux importants secteurs continuent de poser un problème.

ANALYSE

L'un des principaux facteurs ayant contribué à l'excellente performance économique de l'Ontario ces quatre dernières années a été la présence d'une main-d'oeuvre spécialisée capable d'utiliser, d'entretenir, de réparer et d'adapter l'équipement de production et de s'occuper de la conception, de l'ingénierie, de la construction et de la mise en place de nouvelles machines, pièces d'équipement ou installations. Pour une croissance économique soutenue, il est essentiel d'éviter les pénuries de travailleurs spécialisés qui peuvent entraver l'augmentation de la production et l'emploi.

En période de récession, le fait de ne pas former suffisamment de travailleurs spécialisés passe souvent inaperçu : les pénuries ne devenant évidentes que lorsque l'économie entre dans une phase d'expansion prolongée. Les pénuries de travailleurs spécialisés bloquent littéralement la croissance de l'économie et limitent la production étant donné que les employeurs ne peuvent plus embaucher les travailleurs qualifiés dont ils ont besoin pour accroître leur production de façon à satisfaire à la demande du marché. Ce point a d'ailleurs été bien documenté par le groupe d'étude sur les perspectives d'emploi pour les années 80 et le groupe d'étude sur les ressources humaines dans l'industrie automobile. Leurs constatations indiquaient, en effet, que les difficultés que les employeurs avaient à recruter suffisamment de travailleurs spécialisés pour combler les postes offerts entraînaient des pertes dans la production.

Les pénuries de travailleurs spécialisés surviennent dans plusieurs industries où l'Ontario se doit de faire bonne figure si elle veut maintenir son haut niveau de vie (il s'agit en fait des entreprises fabriquant des produits très chers ou des produits de haute technologie). Les industries qui ont enregistré une croissance de l'emploi supérieure à la moyenne et où les pénuries de travailleurs spécialisés commencent à se faire sentir sont les suivantes :

- fabricants de pièces et accessoires d'automobiles ;
- fabricants de véhicules automobiles ;
- fabricants d'équipement de télécommunication ;
- fabricants d'aéronefs et de pièces d'aéronefs ;
- fabricants d'éléments de charpente métallique – emboutissage, matriçage et revêtement des métaux ;
- fabricants de produits électriques divers ;
- constructeurs de bâtiments et entrepreneurs spécialisés.

Mettre l'accent sur la formation continue de façon à assurer qu'il y aura suffisamment de travailleurs spécialisés pour satisfaire la demande constitue un investissement rentable en terme de croissance économique à long terme et d'amélioration de la productivité. En évitant les pénuries de main-d'oeuvre susceptibles de mettre un frein à l'économie, il est possible d'obtenir une croissance économique continue avec un minimum d'inflation et ainsi améliorer le niveau de vie de la population active.

La formation à long terme et une main-d'oeuvre qualifiée sont d'une importance vitale pour l'économie de l'Ontario. Cette étude aidera donc le ministère à identifier des priorités en ce qui concerne les programmes de formation et de

recyclage de travailleurs spécialisés dans les secteurs de la construction et des industries manufacturières. Le ministère aimerait, en outre, inciter le gouvernement fédéral à utiliser ces données pour établir ses propres priorités à ce sujet.

INTRODUCTION

La performance économique de l'Ontario a été très impressionnante depuis 1983. Le produit intérieur brut réel a en effet augmenté de 5,9 % par année en moyenne au cours de cette période, ce qui constitue un taux de croissance supérieur à l'ensemble de l'économie canadienne ainsi qu'à de nombreux pays industrialisés faisant partie de l'OCDE notamment, les États-Unis, le Japon, la France, l'Allemagne de l'Ouest, l'Italie, la Suède et le Royaume-Uni.[1]

Parallèlement à cette expansion de l'économie, le nombre total d'emplois s'est accru à un taux annuel moyen de 3,6 % entre 1983 et 1986. Au cours de cette période, environ 153 000 emplois par année ont été créés dont la majorité (soit 88,5 %) étaient des emplois à temps plein. De plus, la croissance de l'emploi a surpassé celle de la population active durant cette période, ce qui a eu pour effet de réduire considérablement le taux de chômage qui est passé de 10,4 % à 7 % de 1983 à 1986.

L'un des principaux facteurs ayant contribué à l'excellente performance économique de l'Ontario au cours de ces dernières années a été la présence d'une main-d'oeuvre spécialisée pour utiliser, entretenir, réparer et adapter l'équipement de production et s'occuper de la conception, de l'ingénierie, de la construction et de la mise en place de nouvelles machines, de nouveaux équipements ou de nouvelles installations. Pour que cette expansion économique continue, il est important que la disponibilité de travailleurs spécialisés soit suffisante pour faciliter la croissance Les pénuries de main-d'oeuvre spécialisée, lorsqu'elles persistent, peuvent littéralement bloquer la croissance de la production et l'expansion de l'emploi car elles empêchent les employeurs de recruter le personnel dont ils ont besoin pour augmenter leur capacité de production et faire ainsi face à une plus grande demande du marché. Il est donc important, d'être en mesure d'identifier les professions en pénurie en déterminant s'il y a suffisamment de travailleurs spécialisés pour répondre à la demande des employeurs ; les résultats ainsi obtenus permettront d'élaborer des programmes de formation destinés à répondre aux besoins du marché du travail.

Ce document de recherche étudie la demande de main-d'oeuvre dans deux des secteurs–clés de l'économie ontarienne – la construction et les entreprises manufacturières – afin d'identifier les professions qui, d'après les renseignements recueillis, sont en pénurie. Toutefois, avant d'approfondir ce sujet, nous avons cru bon de résumer dans les pages suivantes les dernières tendances de l'emploi dans les secteurs de la construction et des industries manufacturières afin de situer le tout dans son contexte et donner une idée de l'importance des pénuries dans ces secteurs.

CROISSANCE ÉCONOMIQUE DE L'ONTARIO DANS LES SECTEURS DE LA CONSTRUCTION ET DES INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES

La production réelle et l'emploi se sont accrus rapidement dans les secteurs de la construction et des industries manufacturières en Ontario de 1983 à 1986 (voir Tableau 1). La production annuelle réelle a augmenté d'environ 5,8 % dans les entreprises manufacturières et 11,1 % dans le secteur de la construction tandis que l'emploi dans ces secteurs augmentait de 3,0 % et 7,6 % respectivement. Environ 29 000 emplois par année ont été créés dans le secteur des industries manufacturières et 16 700 dans le secteur de la construction au cours de cette période.

Dans l'industrie manufacturière, la croissance de l'emploi varie beaucoup d'une entreprise à l'autre. Par exemple, entre 1983 et 1986, les fabricants d'aéronefs et de pièces d'aéronef ont connu un taux de croissance annuel de l'emploi de 13,7 % alors que les fabricants d'appareils agricoles enregistraient une baisse nette de l'emploi de 11,6 % durant cette période.[2]

TABLEAU 1

CROISSANCE DE LA PRODUCTION RÉELLE[1]
ET DE L'EMPLOI DANS LE SECTEUR DES INDUSTRIES
MANUFACTURIÈRES ET DE LA CONSTRUCTION
ONTARIO, 1983-86

	Taux de croissance annuelle moyen de la production réelle (%)	Variation nette du nombre d'emplois 1983-86	Taux de croissance annuelle moyen de l'emploi (%)
Ontario	5,9	459 000	3,6
Industries manufacturières	5,8	87 000	3,0
Construction	11,1	50 000	7,6

[1]Remarque : La production réelle correspond au produit intérieur brut calculé en termes réels.

SOURCE : Le Conference Board du Canada ; Statistique Canada, La population active, Cat. n° 71-001.

Les industries manufacturières qui ont connu une croissance de l'emploi relativement rapide entre 1983 et 1986 sont indiquées au Tableau 2. Nous avons sélectionné ces industries en ayant comme critère un taux de croissance de l'emploi de 3 % ou plus. Au total, 27 industries entrent dans cette catégorie qui représentait 35,7 % de l'ensemble des emplois de l'industrie manufacturière en 1986 et qui a permis la création de 42 245 nouveaux emplois en Ontario au cours des quatre dernières années.[3]

Les industries les plus importantes en terme de croissance de l'emploi sont :

- les fabricants de pièces et accessoires d'automobiles : cette industrie, la plus importante industrie manufacturière en Ontario, employait 60 309 travailleurs en 1986. Le taux de croissance de l'emploi s'est fixé à 4,4% par année entre 1983 et 1986. Au total, 7 214 nouveaux emplois ont été créés dans cette industrie au cours de cette période ;

- les fabricants de véhicules automobiles : cette industrie, qui employait 42 207 travailleurs en Ontario en 1986, a connu un taux de croissance de l'emploi de 4,7 % par année entre 1983 et 1986, ce qui représente 5 293 nouveaux emplois ;

- les fabricants d'équipement de télécommunication : en 1986, cette industrie employait 29 024 travailleurs en Ontario. Le nombre d'emplois dans cette industrie a augmenté de 3,9 % par année entre 1983 et 1986, ce qui représente 2 972 nouveaux emplois ;

- l'industrie de l'emboutissage, du matriçage et du revêtement des métaux : cette industrie employait 26 847 travailleurs en Ontario en 1986. Le taux de croissance de l'emploi dans cette industrie a été de 5,3 % par année de 1983 à 1986 et, au total, 3 128 emplois ont été créés.

TABLEAU 2

INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES AYANT EU
UN TAUX DE CROISSANCE DE L'EMPLOI
DE 3 % OU PLUS, ONTARIO, 1983-86

Industries	Nombre d'emplois		Variation du nombre d'emplois	Taux de croissance annuelle moyen (%)
	1983	1986	1983-86	1983-86
Fabricants d'aéronefs et de pièces d'aéronefs	11 545	16 900	5 355	13,7
Industries de matériel ferroviaire roulant	3 178	4 314	1 136	11,2
Industries de tapis, carpettes et moquettes	1 792	2 419	628	10,7
Portes, châssis et autres bois ouvrés	7 943	9 715	1 773	7,5
Fabricants de béton préparé	2 434	2 916	482	7,3
Fabricants de savon et de produits de nettoyage	5 895	7 249	1 354	7,2
Fabricants de quincaillerie, outils et coutellerie	17 585	18 572	987	6,3
Édition seulement	7 468	8 930	1 462	6,2
Meunerie et fabricants de céréales de table	2 961	3 534	573	6,1

suite...

TABLEAU 2 suite

Industries	Nombre d'emplois 1983	Nombre d'emplois 1986	Variation du nombre d'emplois 1983-86	Taux de croissance annuelle moyen (%) 1983-86
Fabricants d'éléments de charpente métallique	3 803	4 503	700	5,8
Fabricants de meubles de bureau	4 427	4 991	564	5,6
Fabricants de verre et d'articles en verre	6 786	7 905	1 119	5,5
Embout., matriçage et industries de revêtement de métaux	23 719	26 847	3 128	5,3
Fabricants de machines de bureau et de commerce	8 263	9 583	1 321	5,3
Fabricants de produits éléctriques divers	7 704	8 982	1 278	5,3
Fabricants de peinture et vernis	3 717	4 294	577	4,9
Fabricants de produits pharmaceutiques et médicaments	9 786	11 275	1 490	4,9
Fabricants de véhicules automobiles	36 914	42 207	5 293	4,7

suite...

TABLEAU 2 suite

Industries	Nombre d'emplois		Variation du nombre d'emplois	Taux de croissance annuelle moyen (%)
	1983	1986	1983-86	1983-86
Fabricants de pièces et accessoires d'automobiles	53 095	60 309	7 214	4,4
Industries d'accessoires en tissu pour automobile	4 367	4 951	584	4,3
Fabricants de radiorécepteurs et téléviseurs ménagers	3 090	3 490	400	4,2
Industries de vêtements pour dame	4 994	8 401	407	4,0
Fabricants d'équipement de télécommunication	26 052	29 024	2 972	3,9
Fabricants de ciment	1 408	1 538	131	3,1
Industries de vêtements pour homme	10 654	11 486	832	3,1
Fabricants de placages et de contre-plaqués	2 197	2 386	190	3,0
Laminage, moulage et extrusion des métaux, n.c.a.	3 435	3 730	295	3,0
Total	278 212	320 452	42 245	

Remarque : Les estimations du nombre d'emplois pour les mois de janvier et février 1983 ont été interpolées en fonction des données recueillies sur les grandes entreprises (20 employés ou plus).

SOURCE : Statistique Canada, Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail.

o les fabricants d'aéronefs et de pièces d'aéronefs : cette industrie employait 16 900 travailleurs en Ontario en 1986. Le nombre d'emplois dans cette industrie a augmenté très rapidement à un taux annuel de 13,7 % entre 1983 et 1986, ce qui a donné lieu à la création de 5 355 nouveaux emplois.

Quant au secteur de la construction, des quatre industries sur lesquelles nous possédions des données, trois ont enregistré une croissance de l'emploi relativement rapide durant la période de 1983 à 1986 (voir Tableau 3). On retrouvait dans ces industries : entrepreneurs spécialisés, construction de bâtiments[4] et autres travaux de génie -- construction lourde et industrielle -- 94,6 % de tous les emplois dans la construction en 1986. En outre, elles ont permis la création de 37 789 nouveaux emplois entre 1983 et 1986.

TABLEAU 3

INDUSTRIES DE LA CONSTRUCTION AYANT EU UN TAUX DE CROISSANCE DE L'EMPLOI DE 3 % OU PLUS, ONTARIO, 1983-86

Industries	Nombre d'emplois		Variation du nombre d'emplois	Taux de croissance annuelle moyen (%)
	1983	1986	1983-86	1983-86
Entrepreneurs spécialisés	81 889	109 744	27 855	10,4
Construction de bâtiments	26 607	34 762	8 155	9,4
Autres travaux de génie (construction lourde et industrielle)	14 935	16 714	1 779	4,1
Total	123 431	161 220	37 789	

Remarque : Les estimations du nombre d'emplois pour les mois de janvier et février 1983 ont été interpolées en fonction des données recueillies sur les grandes entreprises (20 employés ou plus).

SOURCE : Statistique Canada, Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail.

PROFESSIONS EN PÉNURIE DANS LES SECTEURS DE LA CONSTRUCTION ET DES INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES

Compte tenu de la forte croissance de la production et de l'emploi en Ontario, au cours des dernières années, dans les secteurs de la construction et des industries manufacturières, il est très important de savoir si les employeurs ont de la difficulté à recruter les travailleurs dont ils ont besoin pour combler les postes hautement spécialisés. À partir de l'ensemble des métiers et des professions, nous identifierons dans les pages qui suivent les professions hautement spécialisées directement reliées au maintien et à l'expansion de la production et de l'emploi. Ces professions requièrent généralement une ou plusieurs années de formation dans un domaine spécifique afin d'acquérir les connaissances, techniques et compétences nécessaires mais n'exigent pas de diplôme d'études universitaires officiel.

Pour évaluer les professions en pénurie, il est important d'analyser simultanément l'offre et la demande des employeurs en ce qui concerne la main-d'oeuvre spécialisée. Si la perfection existait dans le monde de l'information, les analystes auraient à leur disposition une foule de renseignements sur chacun de ces aspects. Il n'existe malheureusement aucune base de données disponible sur le sujet. Au contraire, comme vous pourrez le constater, nous avons dû assembler des renseignements à partir de sources diverses et joindre ensemble des données portant sur divers corps de métier.

Nous avons ensuite interprété et fait des inférences à partir de ces données pour tirer les conclusions qui s'imposent ; à savoir s'il existe une pénurie quelconque de travailleurs spécialisés dans une catégorie donnée. Les principales sources d'information utilisées dans ce document sont :

- o les enquêtes sur les besoins du marché du travail des comités locaux de formation industrielle (CLFI) ;
- o les évaluations des besoins du marché du travail des collèges communautaires ;
- o les autorisations de recruter à l'étranger accordées aux employeurs par la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada (CEIC) ;
- o la banque nationale d'emplois de la CEIC ;
- o les rapports de placement de diplômés des collèges communautaires ;
- o les dossiers actifs de la CEIC sur les prestataires d'assurance-chômage en Ontario ;
- o les rapports de la CEIC sur l'immigration en Ontario.

Les quatre premières sources indiquées ci-dessus nous ont permis d'identifier les besoins des employeurs en ce qui concerne l'embauche de travailleurs supplémentaires et les catégories de professions qui peuvent poser des problèmes de recrutement aux employeurs. Chacune de ces quatre sources et chaque période couverte par ces données sont décrites de façon détaillée ci-dessous.

Les enquêtes des comités locaux de formation industrielle (CLFI) sont financées par le ministère de la Formation professionnelle et mettent l'accent sur la demande des employeurs relativement à des professions ou à des industries précises.[5] Bien que chaque enquête soit restreinte à une région spécifique de la province, vingt-cinq rapports des comités locaux, couvrant une partie importante de la province, ont été étudiés dans le cadre de notre recherche.[6] La période de référence pour chaque enquête se situait en 1986 ou en 1987.

Les évaluations des besoins du marché du travail des collèges communautaires ont constitué une autre source d'information sur la demande de main-d'oeuvre dans diverses régions de la province. En tant que partie intégrante du processus de planification visant à identifier les besoins de financement de la formation aux termes de l'Accord de formation Canada–Ontario, chaque collège soumet une évaluation annuelle au ministère de la Formation professionnelle relativement à la demande du marché du travail dans la région couverte par celui-ci. Nous nous sommes servis de ces rapports d'évaluation des besoins du marché du travail des collèges communautaires dans le présent document.

Les données de la CEIC sur les autorisations de recruter à l'étranger accordées aux employeurs donnent également une bonne idée des professions spécialisées qui posent certains problèmes de recrutement aux employeurs sur le marché intérieur. Pour obtenir une autorisation, l'employeur doit prouver à la CEIC qu'il n'a trouvé personne sur le marché du travail intérieur pour remplir le poste vacant. Les données provenant de ces autorisations ont été analysées à partir du deuxième trimestre de 1984 jusqu'au troisième trimestre de 1986, soit le dernier trimestre sur lequel la CEIC possède des données.

La banque nationale d'emplois constitue une autre source d'information sur la demande en main-d'oeuvre des employeurs. Les offres d'emplois soumises aux centres locaux d'emploi du Canada (CEC), qui ne sont pas comblées dans les deux semaines suivant la date de leur première parution, sont inscrites dans le répertoire de la banque nationale d'emplois avec le nom de la région où le poste est offert. Le nombre d'emplois inscrit au répertoire varie évidemment en fonction de l'utilisation que les employeurs des différentes régions de la province font des services d'échange d'emplois du CEC local.

Dans le cadre du présent document, nous avons étudié les rapports de la banque nationale d'emplois de janvier 1986 à juin 1987.

Les rapports annuels des collèges communautaires sur le pourcentage de diplômés qui trouvent du travail, surtout dans leur domaine d'études, reflètent également l'état du marché du travail dans des secteurs précis. Lorsqu'un pourcentage très élevé de diplômés trouvent du travail dans un domaine connexe à la discipline étudiée, on peut en conclure que la demande de main-d'oeuvre dans ce domaine est très élevée. Les données relatives au taux de placement des diplômés dans chaque discipline d'études sont disponibles de 1980 à 1986.

En ce qui concerne les emplois offerts sur le marché, les statistiques sur les prestataires d'assurance-chômage classés par catégories de professions nous permettent de déterminer le nombre de travailleurs pouvant répondre aux demandes de main-d'oeuvre spécialisée des employeurs. De même, pour plusieurs métiers dans le secteur de la construction, nous avons utilisé un sous-ensemble de ces données pour connaître le nombre de travailleurs disponibles par profession qui obtiennent du travail par l'entremise des bureaux de placement syndical. L'analyse des dossiers actifs sur les prestataires d'assurance-chômage a été effectuée à deux niveaux et pour deux périodes différentes. Nous avons d'abord étudié les statistiques des grandes catégories professionnelles à partir de 1983 jusqu'au deuxième trimestre de 1987, puis celles de certaines professions à l'intérieur de ces catégories pour les premier et deuxième trimestre de 1987.[7]

Nous avons également étudié les rapports de la CEIC sur l'immigration en Ontario par catégorie de professions afin d'évaluer jusqu'à quel point les employeurs font appel à cette source de main-d'oeuvre pour répondre à leurs besoins dans les domaines spécialisés. Ces données sur les immigrants qui sont spécialisés dans un domaine quelconque couvrent la période qui s'étend de 1984 jusqu'au deuxième trimestre de 1987.

Les données provenant de toutes les sources susmentionnées ont été rassemblées et analysées pour les professions de première importance dans les secteurs de la construction et des industries manufacturières ou celles que l'on qualifie de hautement spécialisées. Avant de passer aux résultats de cette analyse, il faut insister sur le fait que de nombreuses statistiques utilisées dans le présent rapport proviennent de documents administratifs (par exemple : les prestataires d'assurance-chômage par profession) élaborés aux fins de programmes plutôt que dans le but de produire des statistiques précises sur le marché du travail. Il faudra donc user de prudence en utilisant ces données pour analyser les marchés du travail professionnnels.

En se fondant sur les travaux décrits ci-dessus, nous avons pu identifier 98 professions où les employeurs semblent éprouver des difficultés à recruter les travailleurs spécialisés dont ils ont besoin.

Ces professions, énumérées au Tableau 4 à la fin de ce rapport, sont fortement concentrées dans les catégories suivantes :

- o outilleurs-ajusteurs ;
- o machinistes et régleurs de machines-outils ;
- o soudeurs ;
- o installateurs, réparateurs et essayeurs d'appareils électriques, électroniques et de matériel connexe ;
- o gabarieurs et modeleurs ;
- o mécaniciens et réparateurs d'instruments et de machinerie ;
- o travailleurs du bâtiment ;
- o technologistes ;
- o programmeurs en informatique.

Dans ces catégories professionnelles, le nombre de travailleurs spécialisés disponibles pour répondre à la demande croissante des employeurs a diminué de façon considérable de sorte que, dans bien des cas, ces derniers ont dû faire appel à des travailleurs provenant d'autres pays. En outre, le nombre de travailleurs en chômage dont l'emploi antérieur figurait dans l'une des catégories mentionnées ci-dessus a également baissé énormément entre 1983 et le deuxième trimestre de 1987. Les autorisations de recruter à l'étranger accordées aux employeurs par la CEIC ont été de plus en plus nombreuses en 1984 et 1985, et continuait d'augmenter au troisième trimestre de 1986 (selon les données les plus récentes que nous possédons), ce qui indique que les employeurs ont commencé à avoir des difficultés à recruter sur le marché du travail intérieur la main-d'oeuvre spécialisée dont ils avaient besoin.

Cela est certainement vrai dans le cas des outilleurs-ajusteurs, des modeleurs, des mécaniciens-monteurs, des constructeurs de machines et mécaniciens industriels. Les données provenant de la banque nationale d'emplois et des enquêtes des CLFI pour 1986 et 1987 prouvent également que les employeurs ont des postes vacants dans ces catégories et qu'ils ont des problèmes de recrutement. Il en va de même pour les installateurs, réparateurs et essayeurs d'équipement électrique, électronique et de matériel connexe.

Dans le cas des professions spécialisées telles que régleurs de machines à mouler les matières plastiques et conducteurs de machine à refouler, la banque nationale d'emplois et les enquêtes des CLFI indiquent que les employeurs éprouvent les mêmes problèmes de recrutement. Bien que, depuis le troisième trimestre de 1986, ceux-ci ne cherchent pas autant à recruter ce genre de travailleurs spécialisés à l'étranger, il n'en demeure pas moins que, selon nos données sur les prestataires d'assurance-chômage pour le premier et deuxième trimestre de 1987, relativement peu de travailleurs en chômage en Ontario possédent de l'expérience dans ces domaines.

En ce qui concerne les professions spécialisées dans le secteur de la construction, les données de la banque nationale d'emplois et des enquêtes des CLFI pour 1986 et 1987 montrent qu'il y a du travail pour les électriciens, les mécaniciens en réfrigération et en climatisation, les plombiers, les charpentiers et les briqueteurs. Le nombre de travailleurs qualifiés disponibles en Ontario

pour ce genre d'emplois, tel qu'indiqué par le nombre d'hommes de métier disponible dans les bureaux de placement syndicaux durant le deuxième trimestre de 1987, est relativement bas. Cependant, depuis le troisième trimestre de 1986, seulement un petit nombre d'employeurs ont demandé l'autorisation de recruter ce genre de travailleurs spécialisés à l'étranger ; cela est partiellement attribuable au fait qu'il est nécessaire, pour beaucoup de ces métiers, de posséder un certificat de qualification.

Des offres d'emploi de technologistes, de techniciens en architecture, en génie électronique, en génie industriel et en génie mécanique apparaissaient régulièrement dans la banque nationale d'emplois en 1986 et durant la première moitié de 1987 et un pourcentage très élevé de diplômés des collèges communautaires (88 % ou plus) dans des programmes connexes ont trouvé un emploi dans les trois mois suivant la fin de leurs études en 1986. En outre, au cours des trois premiers trimestres de 1986, beaucoup d'employeurs ont reçu l'autorisation de recruter des techniciens et technologistes à l'étranger pour combler les postes vacants.

Les programmeurs en informatique commerciale, en informatique des sciences et d'ingénierie sont également en demande. Là aussi, les diplômés en informatique des collèges communautaires en 1986 sont en position avantageuse pour concourir sur le marché du travail puisque la très grande majorité d'entre eux trouve du travail. En 1985 et durant les trois premiers trimestres de 1986, de nombreux employeurs ont cherché à obtenir des travailleurs étrangers pour résoudre leurs problèmes de recrutement.

Pour un grand nombre de professions spécialisées énumérées au Tableau 4, la disponibilité d'une main-d'oeuvre qualifiée joue un rôle-clé en ce qui concerne le maintien et l'expansion de l'emploi. Par exemple, selon les donnés fournies lors du recensement de 1981 (soit les données détaillées les plus récentes sur le nombre d'emplois par profession et industrie), 63,3 % des outilleurs-ajusteurs en Ontario travaillaient dans les 27 industries manufacturières à forte croissance énumérées dans la partie précédente et ce, même si les outilleurs-ajusteurs ne représentaient que 0,1 % de l'ensemble des travailleurs de l'Ontario et 2 % de l'ensemble des travailleurs de ces 27 industries. Celles-ci employaient également dans une forte proportion les gabarieurs et modeleurs, les tôliers, les modeleurs-mécaniciens et les machinistes et régleurs de machines-outils (42,4 %, 40,3 %, 34,2 % et 27,4 % respectivement). Encore une fois, bien que ces industries ait été des employeurs importants pour ces travailleurs spécialisés, ceux-ci ne représentaient que 2 % de l'ensemble des travailleurs de ces industries.

En ce qui a trait aux industries à forte croissance dans le secteur de la construction dont on a parlé dans la partie précédente, elles employaient en 1981 un pourcentage très élevé de travailleurs spécialisés dans les métiers suivants : charpentiers (70,3 %), briqueteurs et carreleurs (76,5 %), électriciens d'installation et d'entretien (56,5 %). Pour l'ensemble de l'industrie, en revanche, ces travailleurs ne constituaient qu'une faible proportion de l'emploi, passant de 10 % pour les charpentiers à environ 3 % pour les briqueteurs et carreleurs.

Étant donné la place de plus en plus importante qu'occupent les industries manufacturières et de la construction en tant qu'employeurs de travailleurs hautement spécialisés et le rôle-clé que jouent ces derniers au sein de ces industries, les pénuries chroniques de ce genre de travailleurs risquent de faire plafonner ces industries en imposant des contraintes à leur croissance économique ; celles-ci ne trouvant pas, en effet, la main-d'oeuvre spécialisée

demande accrue du marché. Les recherches menées par le groupe d'étude sur les perspectives d'emploi pour les années 80 ont d'ailleurs démontré que les pénuries chroniques de travailleurs spécialisés pouvaient entraver considérablement l'expansion de l'industrie et la croissance de l'emploi.[8] Le groupe d'étude sur les ressources humaines dans l'industrie automobile a également indiqué que les problèmes de recrutement des employeurs en ce qui concerne la main-d'oeuvre qualifiée avaient entraîné des pertes au niveau de la production qu'il avait été impossible de compenser par la suite.[9]

Tel qu'indiqué précédemment, pour essayer de résoudre leurs problèmes de recrutement, de plus en plus d'employeurs ont cherché à obtenir, en 1985 et 1986, une autorisation de la CEIC pour pouvoir recruter des travailleurs spécialisés à l'étranger. Cette solution au problème de la pénurie de main-d'oeuvre spécialisée n'est cependant plus aussi facile à mettre en pratique qu'auparavant. En effet, très peu d'immigrants en Ontario, entre 1984 et le deuxième trimestre de 1987, ont indiqué qu'ils désiraient obtenir un emploi dans l'une des industries énumérées au Tableau 4. Cela reflète en partie le niveau de vie de plus en plus élevé et les économies en pleine expansion des pays d'où provenait un grand nombre de ces travailleurs auparavant.

PERSPECTIVES À COURT TERME

Les perspectives économiques de 1'Ontario laissent présager une croissance économique continue en 1987 et 1988. On estime que 1'économie de la province. calculée en fonction de la croissance de la production réelle brute, sera de 3,5 % en 1987 ; 1'une des causes principales de cette augmentation de la production étant 1'investissement dans la machinerie, 1'équipement, la construction non-résidentielle et la construction résidentielle.[10] Pour 1988 Le Conference Board du Canada et Informetrica Limited ont prévu une croissance continue de la production et de 1'emploi en Ontario dans les secteurs de la construction et des industries manufacturières.

Compte tenu de ces perspectives, la demande de travailleurs spécialisés et les pénuries de ce genre de main-d'oeuvre persisteront. Il n'y a malheureusement aucune solution miracle pour remédier à ces problèmes. Former des travailleurs spécialisés, tels qu'outilleurs-ajusteurs, modeleurs, machinistes et régleurs de machines-outils, mécaniciens de machinerie industrielle, installateurs et réparateurs d'équipement électrique et électronique, exige une période de temps considérable et requiert en général une formation en classe et en cours d'emploi. À 1'inverse, la formation des travailleurs spécialisés a tendance à mettre 1'accent sur la formation à court terme, c'est-à-dire directement reliée aux besoins immédiats de la production. Pour de nombreux employeurs, la formation ne devient importante que lorsqu'il existe une pénurie de travailleurs spécialisés sur le marché du travail de sorte qu'il leur est difficile de recruter les travailleurs dont ils ont besoin.[11] Pour éviter les pénuries de travailleurs spécialisés qui risquent d'imposer des contraintes à la croissance économique de 1'Ontario, il est essentiel que 1'on prenne conscience de 1'importance du niveau de la formation industrielle à long terme.

TABLEAU 4

PROFESSIONS EN PÉNURIE EN ONTARIO
DANS LES SECTEURS DE LA CONSTRUCTION
ET DES INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES, 1987

OUTILLEURS-AJUSTEURS :

- outilleur-ajusteur
- modeleur
- ajusteur en matrices à l'établi pour presse mécanique
- fraiseur de matrices à l'établi

MACHINISTES ET RÉGLEURS DE MACHINES-OUTILS :

- modeleur-mécanicien de fonderie
- modeleur mécanicien
- régleur-conducteur de meule
- régleur de machines-outils pour métaux
- régleurs-conducteurs de machines-outils
- usineur de pièces de moteurs d'automobiles
- régleur-conducteur de machines-outils en général
- régleur-conducteur de machines-outils d'entretien
- régleur-conducteur de machine à tailler les engrenages
- régleur-conducteur d'aléseuse horizontale
- régleur-conducteur de tour automatique
- régleur-conducteur de rectifieuse
- régleur-conducteur de rectifieuse à fileter
- régleur-conducteur de fraiseuse
- conducteur de machine commandé par bande magnétique ou par bande perforée
- outilleur-rectifieur
- régleur-conducteur de décolleteuse

FORGEURS :

- monteur de matrices

TÔLIERS :

- tôlier

SOUDEURS ET OXYCOUPEURS :

- soudeur-monteur
- soudeur de récipients pour fluides sous pression
- soudeur au gaz et à l'arc

suite...

TABLEAU 4 suite

- soudeur à l'arc électrique
- technicien soudeur

MODELEURS SUR BOIS :

- modeleur sur bois

TRAVAILLEURS SPÉCIALISÉS DANS LE MEULAGE ET LE POLISSAGE DES PRODUITS D'ARGILE, DU VERRE, DE LA PIERRE ET DES PRODUITS SIMILAIRES :

- polisseur de marbres

GABARIEURS ET MODELEURS, N.C.A. :

- maquettiste
- modeleur sur métal
- modeleur de moules en plâtre
- gabarieur-modeleur

TRAVAILLEURS SPÉCIALISÉS DANS LA FABRICATION ET LE MONTAGE DE MACHINES ET DE MATÉRIEL INDUSTRIEL, AGRICOLE, DE CONSTRUCTION ET AUTRE, N.C.A. :

- constructeur de machines

INSTALLATEURS ET RÉPARATEURS D'APPAREILS ÉLECTRIQUES ET DE MATÉRIEL CONNEXE, N.C.A. :

- électricien d'entretien
- électricien de véhicules automobiles
- mécanicien en réfrigération
- réparateur de moteurs électriques
- réparateur de gros appareils
- réparateur d'instruments électriques

INSTALLATEURS ET RÉPARATEURS D'APPAREILS ÉLECTRONIQUES ET DE MATÉRIEL CONNEXE, N.C.A. :

- réparateur électronicien
- réparateur de commandes électroniques

CONTRÔLEURS, VÉRIFICATEURS ET ESSAYEURS DE LA FABRICATION, DU MONTAGE, DE L'INSTALLATION ET DE LA RÉPARATION D'APPAREILS ÉLECTRIQUES, ÉLECTRONIQUES ET DE MATÉRIEL CONNEXE :

- vérificateur de panneaux de commande
- contrôleur de systèmes électroniques
- essayeur de pièces d'électronique

suite...

TABLEAU 4 suite

ÉBÉNISTES ET MENUISIERS EN MEUBLES :

- ébéniste

TRAVAILLEURS SPÉCIALISÉS DANS LA FABRICATION, LE MONTAGE ET LA RÉPARATION D'ARTICLES EN BOIS, N.C.A. :

- sculpteur sur bois

PATRONNIERS, MARQUEURS ET COUPEURS DE TISSU, FOURRURE ET CUIR :

- patronnier

TAPISSIERS-GARNISSEURS :

- tapissier-garnisseur

MOULEURS DE CAOUTCHOUC, DE PLASTIQUE ET DE PRODUITS SIMILAIRES :

- régleur de machines à mouler les matières plastiques
- conducteur de machine à refouler

MÉCANICIENS ET RÉPARATEURS DE VÉHICULES AUTOMOBILES :

- mécanicien d'automobiles
- mécanicien de véhicules industriels
- réparateur de carrosseries

MÉCANICIENS ET RÉPARATEURS D'AÉRONEFS :

- mécanicien d'aéronefs

MÉCANICIENS ET RÉPARATEURS DE MACHINES INDUSTRIELLES, AGRICOLES ET DE CONSTRUCTION :

- mécanicien de machines d'imprimerie
- mécanicien de matériel lourd
- mécanicien-monteur
- mécanicien de moteurs diesel

MÉCANICIENS ET RÉPARATEURS DE MACHINES DE BUREAU ET DE MATÉRIEL MÉCANOGRAPHIQUE :

- mécanicien d'entretien de machines de bureau

MÉCANICIENS ET RÉPARATEURS D'INSTRUMENTS DE PRÉCISION

- réparateur d'instruments

suite...

TABLEAU 4 suite

AUTRES MÉCANICIENS ET RÉPARATEURS, N.C.A. :

- réparateur-représentant de services techniques

MOULEURS, NOYAUTEURS ET FONDEURS DE MÉTAUX :

- couleur de modèles

BOULANGERS, PATISSIERS, CONFISEURS ET TRAVAILLEURS ASSIMILÉS :

- boulanger-pâtissier

TRICOTEURS :

- régleur de métiers à tricoter

EXCAVATEURS, NIVELEURS ET TRAVAILLEURS ASSIMILÉS :

- conducteur de matériel lourd

ÉLECTRICIENS D'INSTALLATION ET D'ENTRETIEN :

- mécanicien en réfrigération et en climatisation
- installateur-électricien

MONTEURS-RÉPARATEURS DE MATÉRIEL DE COMMUNICATIONS PAR FIL ET D'APPAREILS CONNEXES :

- dépanneur d'installation de centrale téléphonique
- monteur de matériel de télécommunication

CONTRÔLEURS, VÉRIFICATEURS ET ESSAYEURS DU MONTAGE, DE L'INSTALLATION ET DE LA RÉPARATION DU MATÉRIEL ÉLECTRIQUE, D'ÉCLAIRAGE ET DE COMMUNICATIONS PAR FIL :

- technicien d'essais électriques

CHARPENTIERS EN CHARPENTES DE BOIS ET TRAVAILLEURS ASSIMILÉS :

- charpentier

BRIQUETEURS ET CARRELEURS :

- briqueteur

TUYAUTEURS, PLOMBIERS ET TRAVAILLEURS ASSIMILÉS, N.C.A. :

- plombier

suite...

TABLEAU 4 suite

AUTRES TRAVAILLEURS DU BÂTIMENT, N.C.A. :

- mécanicien d'entretien d'atelier ou d'usine

DESSINATEURS :

- dessinateur, conception assistée par ordinateur
- dessinateur de pièces moulées sous pression

TECHNICIENS-SPÉCIALISTES ET TECHNICIENS EN ARCHITECTURE ET EN INGÉNIERIE :

- technicien-spécialiste en architecture
- technicien-spécialiste en génie chimique
- technicien-spécialiste en génie électrique
- technicien-spécialiste en génie électronique
- technicien-spécialiste en génie industriel
- technicien-spécialiste en génie mécanique
- technicien-spécialiste en génie métallurgique
- technicien en génie civil
- technicien en génie électrique
- technicien en génie électronique
- technicien en génie industriel
- technicien en génie mécanique
- technicien en robotique

ANALYSTES ET PROGRAMMEURS EN INFORMATIQUE ET TRAVAILLEURS ASSIMILÉS :

- programmeur de systèmes informatiques
- programmeur en informatique commerciale
- programmeur en informatique des sciences et d'ingénierie
- programmeur d'application
- programmeur de machines-outils à commande numérique
- spécialiste de la conception par ordinateur
- spécialiste du matériel informatique

. . . . . .

NOTES

1 Pour le Canada et les autres pays de l'OCDE, les taux de croissance annuelle moyens du produit intérieur brut réel entre 1983 et 1986 étaient les suivants : Canada (4,2 %), États-Unis (4,1 %), Japon (3,9 %), France (1,5 %), Allemagne de l'Ouest (2,7 %), Italie (2,6 %), Suède (2,8 %) et Royaume-Uni (2,7 %). Ces données sont tirées des Main Economic Indicators de l'OCDE et de Le Conference Board du Canada.

2 Pour connaître la contribution de chaque industrie à la croissance de l'emploi dans les secteurs de la construction et des industries manufacturières, nous avons utilisé les données mensuelles de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERHT) de Statistique Canada. Cette enquête donne des estimations de l'emploi par branche d'activité (trois chiffres SIC). L'EERHT est une enquête d'établissement qui couvre les entreprises de toute les tailles depuis mars 1983 à l'exception des propriétaires ou des associés d'entreprises non incorporées. L'EERHT exclut également les pêches et le piégeage, les organismes religieux et les travaux ménagers privés.

3 Sur les 67 industries manufacturières spécifiques pour lesquelles l'EERHT possède des données, 41 ont connu une hausse de l'emploi alors que 26 enregistraient une diminution à ce niveau.

4 La construction de bâtiments comprend les entrepreneurs généraux qui s'occupent principalement de la construction de bâtiments tels que maisons, fermes, établissements publics, industriels et commerciaux, ou de la modification ou des rénovations de bâtiments, alors que les entrepreneurs spécialisés n'effectuent qu'une partie du travail couvert par un contrat accordé à un entrepreneur général. Les entrepreneurs spécialisés s'occupent entre autres des activités suivantes : maçonnerie, menuiserie, travaux en béton, travaux électriques, alésage, plâtrage, travaux de revêtement de stucco, peinture, décoration, plomberie, chauffage, installation d'appareils de climatisation, toiture, tôlerie, pose de carreaux.

5 Les CLFI sont des comités locaux composés de représentants des travailleurs et du patronat mis sur pied dans le but de conseiller le ministère de la Formation professionnelle sur les questions et les programmes concernant la formation et, par l'entremise d'enquêtes auprès des employeurs, de fournir des renseignements sur les besoins du marché du travail dans leurs communautés. Le ministère de la Formation professionnelle fournit les fonds nécessaires pour couvrir les

frais d'administration de ces comités ainsi que les dépenses reliées aux enquêtes sur les besoins du marché du travail.

6 Ces vingt-cinq rapports couvrent les régions suivantes : la région de York et la communauté urbaine de Toronto, Hamilton–Wentworth, Brant, London, Windsor, Niagara, Simcoe, Kingston, Ottawa-Carleton, Renfrew, Sault Ste. Marie, Grey–Bruce, Thunder Bay, Fort Frances.

7 Ces statistiques sur les dossiers actifs des prestataires d'assurance-chômage, extraites de la Classification canadienne descriptive des professions, ont été étudiées à partir 1983 jusqu'au deuxième trimestre de 1987 en ne tenant compte que des 4 premiers chiffres de la méthode de classification. Dans le cas du premier et du deuxième trimestre de 1987, toutefois, on a tenu compte des 7 chiffres utilisés dans la méthode de classification.

8 Chambre des communes, Du travail pour demain : les perspectives d'emploi pour les années 80. Groupe d'étude parlementaire sur les perspectives d'emploi pour les années 1980.

9 Rapport du groupe d'étude sur les ressources humaines dans l'industrie automobile. Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada, 1986.

10 Budget de l'Ontario de 1987. (Document budgétaire B : Perspectives économiques), ministère du Trésor et de l'Économie.

11 Pour une analyse de la formation dans l'industrie, reportez-vous au : Training in Industry: A Survey of Employer Sponsored Programs in Ontario, avril 1986, Commission ontarienne de la main d'oeuvre, ministère de la Formation professionnelle.